



edito

Véronique DUBARRY

Adjointe au maire de Paris
en charge des personnes
en situation de handicap
Présidente de la MDPH 75
et de la CDAPH

L'été 2012 restera gravé dans les mémoires de tous les passionnés de sport et marquera un tournant dans l'histoire des jeux paralympiques. 165 pays représentés, 4000 athlètes et 2,5 millions de billets vendus. Jamais nous n'avions vu de jeux paralympiques suscitant autant d'enthousiasme et d'émotion.

Au-delà des chiffres, il s'agit de prouesses sportives accompagnées par un public averti et passionné et par une mobilisation de milliers de bénévoles. Si la presse et la télévision britannique ont été au rendez-vous et ont permis une couverture médiatique sans précédent, on peut regretter la discrétion des retransmissions en France. Cela nous montre le chemin qu'il reste à faire pour que le handicap ait le droit d'être vu comme n'importe quelle autre actualité.

Nous ne devons jamais baisser la garde, il y a encore trop de préjugés, de stéréotypes dans notre société. Nous devons continuer, chaque jour, à défendre la place des personnes handicapées. Au-delà des grands exploits, des grands événements, il faut développer l'accès aux sports, aux loisirs, à la culture, tisser le quotidien, ensemble. Enjeux que notre société devra relever pour être vraiment inclusive.

A la une

Et si nous faisons vraiment connaissance...

Se rencontrer, échanger, se connaître, autant de leviers qui permettent de combattre les préjugés et d'accepter l'autre dans son altérité et sa différence.

Depuis 2009, la Ville de Paris, a initié le "Mois Extra-Ordinaire du handicap" pour promouvoir autour d'événements festifs, de conférences, de débats, l'apport des parisiens en situation de handicap à la vie de la cité. L'an passé, l'exposition "Exil, l'art brut parisien" au Réfectoire du Couvent des Cordeliers, qui réunissait des œuvres d'artistes en situation de handicap mental ou psychique, a rencontré un vif succès avec plus de 5000 visiteurs en quelques semaines. De la même façon, le Salon "Osez nos compétences" a rassemblé 50 ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et Entreprises adaptées, pendant deux journées au 104, ils

ont exposé au grand public et aux professionnels la richesse de leurs offres de biens et de services.

Cette année, le Mois Extra-Ordinaire aura pour thème "Et si nous faisons vraiment connaissance...". Il mobilisera de nombreux partenaires dans des lieux de proximité et des plus emblématiques de la culture tels que le 104, le musée du quai Branly, la Maison des Métallos, le Carrousel du Louvre...

L'ensemble des partenaires et acteurs de ce Mois Extra-Ordinaire se retrouveront au Théâtre Claude Lévi-Strauss du musée du quai Branly pour la cérémonie de clôture. Celle-ci sera l'occasion de remettre les Trophées Extra-Ordinaires et de récompenser des projets associatifs qui valorisent les rencontres entre les publics et favorisent le développement d'une cité ouverte.

Plus d'infos sur :
www.paris.fr/pratique/handicap

Les différentes modalités de rencontre avec les équipes de la MDPH 75

Le changement important de la loi du 11 février 2005 a été de placer la personne en situation de handicap au centre de l'ensemble du dispositif d'accès aux droits. En créant une Maison départementale des personnes handicapées dans chaque département, la loi a renforcé ses missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille.

La MDPH de Paris accueille chaque année environ 30 000 personnes, soit une moyenne de 150 à 200 personnes par jour. Ces chiffres témoignent d'une bonne identification de la MDPH.

Au-delà de la connaissance de la structure, les usagers peuvent avoir des difficultés à formuler leurs demandes ou à comprendre leurs droits. Le besoin de "rencontre" entre les équipes et les personnes est donc réel.

Concrètement plusieurs modalités de rencontre avec les équipes de la MDPH sont possibles.

D'abord à l'accueil, dans les locaux de la MDPH, qui est accessible sans rendez-vous. Des permanences (LSF, juridique, Pôle Emploi...) sont à la disposition des personnes handicapées pour orienter et conseiller. Les équipes de l'accueil assurent l'information générale sur l'accès aux droits, accompagnent les usagers dans leurs démarches et renseignent les demandeurs sur l'état d'avancement de leurs dossiers. Au téléphone ensuite, grâce à un numéro vert unique et gratuit qui permet à distance d'informer les usagers.

En 2011, plus de 600 rendez-vous ont été proposés aux usagers tant auprès de la permanence en LSF (langue des signes française) qu'auprès de la permanence juridique.

Les équipes pluridisciplinaires d'évaluation ont pour mission d'évaluer le handicap et les besoins des usagers d'après ce qui a été exprimé dans les formulaires et au regard du projet de vie de la personne. Afin de compléter l'évaluation de chaque situation, ces équipes peuvent être amenées à proposer un entretien médico-social à la

MDPH, une expertise, une visite à domicile ou une rencontre auprès d'un partenaire (Pôle Emploi notamment) pour un bilan de situation.

En 2011, 3 800 dossiers ont nécessité une expertise psychiatrique, 1 553 personnes ont été reçues en visite médicale, 521 visites à domicile ont été effectuées et 374 entretiens ont été menés par les évaluateurs médico-sociaux à la MDPH.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, la CDA, se réunit chaque semaine pour prendre les décisions sur les demandes qui ont été déposées à la MDPH. Cette instance est un lieu qui réunit des partenaires institutionnels (ARS, DDCS, CAF, CPAM, Département de Paris) et de nombreux partenaires associatifs. La commission prend près de 80 000 décisions par an.

Cette Commission peut accueillir également tous les mardis après-midi les usagers qui en font la demande. Les membres peuvent aussi inviter les usagers à être auditionné quand leur situation est complexe ou qu'ils ont formulé un recours gracieux sur une décision de rejet d'un droit.

Le guichet unique que constitue la MDPH apparaît comme un acteur privilégié au cœur de dispositifs de prise en charge complexe pour les usagers. Dans ces missions premières, l'information, la communication, l'accueil des usagers et de leurs proches doivent sans cesse rester une priorité. C'est par ce binôme constitué de l'utilisateur demandeur et de professionnels à l'écoute que se construit l'accès effectif et réel aux droits.

BON À SAVOIR

Suite à la dématérialisation des documents et dossiers des usagers depuis le 23 avril dernier, les délais de réponses des demandes des usagers sont plus longs. Il est conseillé aux usagers de se tenir informé de l'avancement de leur dossier en privilégiant le courrier électronique.

“Besoin d'aide pour formuler votre projet de vie ?”

Une permanence d'aide à la formulation du projet de vie est désormais à votre disposition à la MDPH.

Lors de votre rencontre avec un chargé d'accueil, celui-ci peut vous proposer un rendez-vous pour vous aider de manière plus approfondie dans l'expression de vos besoins. Ce

moment privilégié vous permettra sur un temps dédié de vous exprimer et au chargé d'accueil de retranscrire vos attentes.

Formuler au mieux son projet de vie facilite l'évaluation des demandes par l'équipe pluridisciplinaire et permet de ne pas allonger les délais de traitement.



Guide “Vivre son handicap à Paris”

La Ville de Paris a souhaité élaborer un **guide pratique “Vivre son handicap à Paris”** pour répondre aux demandes des personnes en situation de handicap. Ce document, édité à 50 000 exemplaires, sera disponible à partir du mois de novembre 2012. Il apportera aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs aidants, toutes les informations pratiques pour mieux vivre à Paris.

Ce guide abordera tous les aspects de la vie quotidienne pour tous les types de handicap. Afin de compléter ce document qui ne pourra être exhaustif, des informations supplémentaires seront disponibles sur le site Internet de la Ville **www.paris.fr>handicap**

Une version sonore du guide et des textes accessibles seront également à disposition sur ce site.



Un nouvel accueil dans le 13^e

La mairie du 13^e propose aux habitants du 13^e un accompagnement physique aux démarches administratives dans les services de la mairie, au CASVP ou au Point d'Accès au Droit.

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous êtes confronté à un handicap et souhaitez être accompagné pour accomplir dans de bonnes conditions vos démarches administratives telles que l'inscription sur les listes électorales, inscriptions des enfants dans les écoles, démarches liées aux prestations d'aide sociale du Centre d'Action Sociale du 13^e

(Carte émeraude, Pass Paris familles, allocations exceptionnelles), d'attestations d'accueil, de domicile, etc.

Un jeune en service civique volontaire pourra vous seconder dans la lecture, l'orientation, l'écoute, l'écriture, les déplacements dans la Mairie sur RDV.

Pour tout renseignement

Contactez l'accueil de la Mairie du 13^e au :

01 44 08 14 54/55/56

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h

ou par mail dvlr.accma13@paris.fr

Métro : 5, 6, 7 “Place d'Italie”

BUS : 27, 47, 57, 64, 67, 83

CASVP : Les cartes Émeraude et Améthyste se modernisent

A partir du 1^{er} décembre 2012, elles seront désormais sur le passe Navigo.

Les Parisiens âgés ou en situation de handicap auront donc le choix entre deux dispositifs : le Navigo Émeraude Améthyste et le Navigo Améthyste. Plus maniables que les coupons magnétiques, ces nouveaux passes Navigo auront également l'énorme

avantage de pouvoir être remplacés directement par la RATP en cas de perte ou de vol.

Pour toute question :

Un numéro gratuit 0 800 73 00 75 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00)

Les sections d'arrondissement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) vous accueillent du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

L'agenda en quelques dates

- **Lancement du guide “Vivre son handicap à Paris”**

le 25 octobre à partir de 11h place Baudoyer, 75004 Paris

- **Mur de Rire du 6 au 13 novembre**

au Carrousel du Louvre, installation de l'association Persona très grata www.murderires.org/

- **A pleines mains du 5 au 30 novembre**

à la BPI du Centre Georges Pompidou (exposition sur et pour les sourds à l'occasion du tricentenaire de la naissance de l'Abée de l'Épée)

- **Salon Osez nos compétences** 27 et 28 novembre au 104, www.osez-nos-competences.fr/

- **Spectacle de Laurent Savard, Le bal des pompiers**

le 16 novembre à la MDPH de Paris

à 14h, sur inscription obligatoire contact@mdph.paris.fr

- **Remise des Trophées Extra-Ordinaires** le 30 novembre

au musée du quai Branly à partir de 18h00

Le sport à l'honneur !

Cette année, avec les jeux olympiques et paralympiques le sport est à l'honneur.

Le sport doit pouvoir être accessible à tous. Chaque personne en situation de handicap doit ainsi pouvoir jouir d'une offre diversifiée à proximité de ses lieux de vie (logement, établissement spécialisé, lieu d'activité professionnelle, etc.). Depuis 2008, chaque arrondissement de Paris dispose au moins d'une piscine et d'un gymnase aménagés pour accueillir les parisiens en situation de handicap et près de 50 ateliers bleus proposent des activités sportives adaptées.

Avoir accès à des infrastructures est essentiel mais il est tout aussi important de trouver un club ou une association qui met en œuvre des activités adaptées. C'est pourquoi un fort partenariat a été développé avec les associations et clubs sportifs afin de favoriser la pratique sportive des parisiens en situation de handicap.

Des dispositifs spécifiques ont également été mis en place pour les jeunes en institut à l'intérieur et hors les murs. Les Centres handi-jeunes de Saint-Jean de Dieu (15e) et Alice Milliat (14e) diversifient l'offre d'activités sportives et physiques à leurs adhérents mais également à des jeunes venant de l'extérieur grâce à la mise à disposition d'animateurs de la Ville de Paris.

Par ailleurs, des horaires sont réservés sur des équipements sportifs municipaux à des IME⁽¹⁾ et des SESSAD⁽²⁾ pour pratiquer des activités variées comme le roller, le judo, le karaté ou encore le basket.

Enfin, tous les ans, ont lieu sur le parvis de l'Hôtel de Ville, les Rencontres EDF Handisport en partenariat avec la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française de Sport adapté (FFSA). C'est le rendez-vous que les sportifs en situation de handicap donnent chaque année au grand public afin de faire connaître cette famille du sport à travers des démonstrations de boccia, tennis de table, escalade et bien d'autres disciplines.

⁽¹⁾ IME : institut médico-éducatif

⁽²⁾ SESSAD : service d'éducation spécialisée et de soins à domicile

Plus d'information sur le site Paris.fr



Infos pratiques

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris - **MDPH 75**
69, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél. : **0 805 80 09 09** - contact@mdph.paris.fr - www.handicap.paris.fr

La MDPH de Paris est ouverte au public du lundi au jeudi de 9h à 16h (le mercredi à 17h)
Accueil téléphonique : tous les jours.

Comment s'y rendre ?

En bus

Arrêt Trinité : **26 32 43 68 81**

Arrêt Saint-Georges - Provence : **42**

En métro

Station Trinité - d'Estienne d'Orves : **12**

Station Chaussée d'Antin - Lafayette : **7 9**

Station St Lazare : **3 9 12 13 14 E**